

L'Assurance Protection Juridique MGEN vous libère des tracasseries

Malfaçon, problème de voisinage, usurpation d'identité...
Nombreuses sont les situations où nous aurions besoin d'être guidés, conseillés, voire protégés juridiquement pour résoudre un litige plus sereinement.

7 Français sur 10

estiment que l'accès au droit est de plus en plus difficile.⁽¹⁾

Hausse de +20%

des litiges liés à la consommation ou au travail en 1 an.⁽²⁾

67%

des litiges sont réglés à l'amiable lorsqu'ils sont traités par un juriste.⁽³⁾

Et si pour 7,5€/mois seulement, vous bénéficiez à la fois de l'assistance illimitée de juristes qualifiés et d'une protection juridique **pour vous défendre et vous représenter en cas de litige ?**

Découvrez l'Assurance Protection Juridique par MGEN. Une offre réservée aux adhérents pour vous informer, **vous défendre et vous soutenir en cas de besoin et dans tous les aspects de votre vie privée.**

Pour en savoir plus sur l'Assurance Protection Juridique MGEN

L'offre Protection Juridique est une solution du **Groupe VYV** dont MGEN est l'une des maisons fondatrices. En cas de difficulté juridique ou en prévention de tout litige, une équipe de juristes répond à vos questions dans tous les domaines du droit.

Si un litige vous oppose à un tiers, nous mettons en œuvre les actions nécessaires pour vous accompagner jusqu'à la résolution de celui-ci par voie amiable ou judiciaire, que cela concerne un achat ou une vente y compris sur Internet, votre habitation, votre vie professionnelle en qualité de salarié ou d'agent public, et dans bien d'autres domaines de la vie privée.

Premier acteur mutualiste de santé en France, le **Groupe VYV** agit collectivement pour une santé accessible à tous. En proposant l'offre Protection Juridique, nous vous accompagnons dans un quotidien serein. Ainsi, le **Groupe VYV**, se mobilise chaque jour et sur l'ensemble du territoire, pour améliorer la vie de chacun en proposant des solutions concrètes, innovantes et solidaires.



Contactez-nous au

3676 Service gratuit + prix appel



Rencontrez votre conseiller dans votre section départementale



Espace personnel sur mgen.fr

MGEN, mutuelle immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399 et soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Siège 3, square Max Hymans 75748 PARIS CEDEX 15. La Société Française de Protection Juridique (SFPJ), Société Anonyme au capital social de 2 216 500 €, dont le siège social est situé 8-10, rue d'Astorg 75008 PARIS, Entreprise régie par le Code des assurances, Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 321 776 775. Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle

02847 - Février 2024 - © Gettyimages - Réf. : DEP_PJ_0224



MGEN. Première mutuelle des agents du service public

Lora est sereine, même quand tout va de travers.

Protection Juridique
Malfaçon, litige, usurpation d'identité...

On s'engage mutuellement

mgen
GROUPE VYV



(1) Source : 1^{er} Baromètre de l'accès au droit par ODOXA (mai 2019).

(2) Source : Baromètre de la plateforme litige.fr (2020).

(3) Source : Références techniques du marché (FFA/Étude année 2020).

La Protection Juridique MGEN assure votre tranquillité

Accessible à tous nos adhérents, l'Assurance Protection Juridique MGEN vous fait économiser du temps, de l'énergie et de l'argent pour mieux défendre vos droits et assurer votre tranquillité.

Une assistance juridique

Pour vous éclairer et vous conseiller dans tous les domaines du droit français

→ À votre écoute 6j/7, nos juristes répondent à vos questions par chat ou par téléphone.

→ À votre disposition 24h/24, notre plateforme de ressources juridiques accessible en ligne vous permet d'accéder à plus de 3700 fiches d'informations, lettres, modèles de contrats...



Une protection juridique

Pour vous représenter, vous défendre et prendre en charge vos litiges*

→ Afin de vous simplifier la vie, nos juristes tentent dans un premier temps de résoudre votre litige à l'amiable, sans engager de procédure judiciaire.

→ En cas de procédure, vos frais et honoraires sont pris en charge, à hauteur de 30 000 € maximum devant les juridictions françaises et 4500 € à l'étranger.

7,5 € par mois

Pour vous soutenir dans tous les aspects de votre vie.



Achat et vente de biens auprès de professionnels ou de particuliers, y compris sur Internet



Habitation (résidence principale et secondaire)



Automobile, 2 roues, trottinette et infraction au Code de la route



Relation avec votre employeur public ou privé



E-réputation et usurpation d'identité



Agression, harcèlement



Services publics, administration et protection sociale



Locations saisonnières, sports et loisirs



Voisinage et travaux (inférieurs à 20 000 €)



Succession, dons et legs

Les + de la Protection Juridique MGEN

→ Une prise en charge dès le 1^{er} euro

Notre offre ne prévoit aucun délai de carence*. Dès le premier jour de la souscription à votre contrat vous êtes protégé et accompagné en cas de litige (hors litiges antérieurs à la souscription), et vos frais de justice sont pris en charge dès le 1^{er} euro.

→ Un contrat unique qui protège vos proches

Notre offre ne s'applique pas au seul souscripteur. Parce qu'ils comptent autant pour vous que pour nous, chaque membre rattaché à votre foyer profite des mêmes garanties de protection juridique. Cela vaut aussi pour les enfants poursuivant leurs études en dehors du foyer familial.

→ Le libre choix de l'avocat

Dans les cas où un avocat doit intervenir pour vous défendre, vous pouvez faire appel à votre avocat habituel et, si vous n'en connaissez pas, nous pouvons en mettre un à votre disposition.

*Dans la limite des conditions prévues au contrat.

*Hormis pour la garantie Succession et la garantie Dons et Legs pour lesquelles un délai de carence de 12 mois s'applique.